Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20261103-462026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2026

Affaire n°46-2026

L'an deux mille vingt-six, **le trois novembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 28 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 13

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) – Mme Dorothée du PONTAVICE - M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – Mme Nathalie TERRIEN - Mme Aurélie HAILLOT – M Albéric JOHANET - Mme Maud EL KOUCH - M Baptiste DUVAL – M Dorian MASSON.

Étaient absent(e)s et représenté(e)s : Mme Ludivine THOMAS (*pouvoir à M Albéric JOHANET*).

Étaient absent(e)s et non représenté(e)s : M Thierry MONTENAT– Mme Julie STEFANELLI.

OBJET : FINANCES LOCALES - Décision modificative n°1 d'ajustement réciproque entre le budget principal de la commune et le budget annexe « Lotissement communal du Chêne » pour corriger le stock

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération en date du 21 avril 2026, le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement communal du chêne », avec un stock prévisionnel de 596 541 €, calculé sur la base de 10 ventes signées en 2026.

Les ventes ont pris du retard et sont moindre qu'attendues en début d'année 2026 (3 ventes au lieu de 10). Le stock apparaît donc surévalué par rapport aux prévisions budgétaires et les recettes liées aux ventes seront inférieures aux prévisions, risquant ainsi de compromettre l'équilibre financier de l'opération.

Par conséquent, et pour garantir la sincérité des comptes, il y a nécessité de corriger le stock et d'ajuster les crédits inscrits aux budgets de l'exercice en cours, par le biais de décisions modificatives réciproques et notamment, par le versement d'une avance remboursable du budget principal au profit du budget annexe.

Ces ajustements s'équilibrent de la manière suivante :

Proposition de modification n°1 du budget annexe « lotissement communal du chêne »

Section d'investissement							
Dépense				Recette			
Chapitre	Article	Libellé	Montant DM	Chapitre	Article	Libellé	Montant DM
16	1641	*Remboursement anticipé d'emprunt*	-230 964,10 €	16	168742	*Avance remboursable de la commune*	193 269,90 €
040	3555	*Stock final*	120 909,00 €	021		*Virement de la section de fonctionnement*	-303 325,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			-110 055,10 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			-110 055,10 €
Section de fonctionnement							
Dépense				Recette			
Chapitre		Libellé	Montant DM	Chapitre		Libellé	Montant DM
023		*Virement à la section d'investissement*	-303 325,00 €	70	7015	*Ventes de terrains aménagés*	-424 234,00 €
					7088	*Autres produits annexes*	-80 000,00 €
				75	7574	*Subventions organismes privés*	80 000,00 €
				042	71355	*Variation de stock (constitution stock final)*	120 909,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			-303 325,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			-303 325,00 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20261103-462026-DE

Proposition de modification n°1 du budget principal de la commune

Section d'investissement							
Dépense				Recette			
Chapitre	Article	Libellé	Montant DM	Chapitre	Article	Libellé	Montant DM
65	204182	*Subventions d'organismes*	-22 660,49 €				
23	231	*Travaux en cours*	-170 609,41 €				
27	276342	*Avance remboursable versée au BA*	193 269,90 €				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			0,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			0,00 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité,
VU le Budget Primitif 2026 du Budget Principal adopté le 21 avril 2026,
VU le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe « Lotissement du Chêne » adopté le 21 avril 2026,
CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la valeur comptable du stock inscrit au Budget Annexe afin de garantir la sincérité des comptes,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Annexe « Lotissement communal du Chêne » pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2026, telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets respectifs de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 3 novembre 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCE-LES-BOIS
35 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT